



Municipalité de la
Commune de Duillier



Photo de Michel Perret

Rapport sur la gestion et les comptes
Année 2024

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
-----------------	---

Administration générale	4
-------------------------------	---

- Généralités
- Composition de la Municipalité et répartition des dicastères
- Bourse
- Visite préfectorale
- Personnel communal
- Préavis municipaux
- Habitants
- Archives
- Urbanisme
- UCV

Comptes et Finances.....	10
--------------------------	----

Police des constructions - Bâtiments communaux - Parcs et jardins - Routes & chemins - Ordures ménagères et déchets	19
---	----

- Police des constructions
- Bâtiments communaux
 - Centre communal
 - Eglise
 - Ecole
 - Edgaronnette
- Parcs et jardins
- Routes et chemins
- Ordures ménagères, déchets et Déchetterie InterCommunale (DIC)

Eaux – Egouts - Epuration - Service de défense contre l'incendie et de secours - Société Electrique Intercommunale de la Côte-Domains et forêts 23

- Eaux- Egouts- Epuration
 - Eaux
 - Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)
 - Assainissement- Epuration / Eaux claires
- Domaines et forêts
- Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Nyon-Dôle)
- Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC)
- Mobilité douce

Ecoles – Parascolaire – Aînés.....28

- Ecoles
 - Effectifs
 - Rapport de l'AISE
 - Faits marquants en 2024
 - Unité d'Accueil pour Ecoliers Le P'tit Casse-Croûte
- Aînés
 - Résidence Plein-Sud SA
 - Aînés de la commune

Communication – Police – Protection civile - Développement régional – Transports publics Social.....32

- Police
 - Gendarmerie
 - Police municipale
- Naturalisations
- Protection civile
- Communication : site internet
- Région de Nyon
- Transports publics
- Social
 - Réseau Santé La Côte
 - Réseau d'Accueil des Toblerones

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2024.

Administration générale

M. Michel Peytregnet, Syndic

Généralités

La Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal le rapport de gestion et des comptes 2024.

Ce rapport de gestion vous donne un aperçu détaillé des activités politiques et administratives des différents dicastères gérés par notre collège municipal.

Je tiens à relever la grande disponibilité de l'ensemble de mes collègues. Nous formons un collège au sein duquel la collégialité perdure heureusement toujours et cela nous a permis de faire face aux dossiers complexes et moins complexes avec clairvoyance. Pour la première fois depuis 2010, nous avons dû accepter la démission d'une municipale, Sylvie Muller, membre du collège depuis 2021 qui a quitté ses fonctions au 28 février 2024. Non sans peine, puisque le bulletin des candidats au premier tour était vide, nous avons eu la chance qu'un candidat se soit présenté au deuxième tour en la personne de Laurent Bachelard qui a été élu tacitement. Comme nous l'espérions, « le petit nouveau », Laurent s'est investi à fond dans la gestion de ses dicastères et s'est intégré au Collège dans la philosophie d'une gestion pragmatique et collégiale des affaires communales. Nous en sommes ravis !

Je remercie également chaleureusement nos collaborateurs qui ont œuvré sans faille durant toute cette année écoulée au bon fonctionnement de notre village.

Votre Municipalité s'est réunie à 37 reprises cette année pour ses séances ordinaires, sans compter bien sûr les représentations au sein des différents organismes intercommunaux auxquels notre commune est rattachée.

Une année, une fois de plus, marquée encore par des enjeux en matière de planification et d'aménagement du territoire en application de la loi fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire (LAT/LATC). Suite au compromis trouvé avec la DGTL, nous avons mis à l'enquête publique l'enquête complémentaire les parties du Plan d'Affectation communal (PACom) et de

son Règlement qui étaient différentes de la version initiale. Nous avons reçu 3 oppositions dont 1 non recevable. Les 2 autres ont été traitées en séances de conciliations avec les opposants sans qu'un accord ne soit trouvé. Le Conseil Communal a décidé de les lever dans sa séance du 12 décembre 2024. De ce fait, le volet PACom, d'un point de vue communal, est terminé. L'approbation de celui-ci, ainsi que le traitement d'éventuelles oppositions qui pourraient encore intervenir, incombera aux instances cantonales.

Afin que les membres de la Municipalité puissent travailler, réfléchir, proposer et décider, les collaborateurs de l'administration œuvrent en amont et/ou en aval. Le Greffe municipal, le Contrôle des Habitants, la Bourse communale et le service de la Voirie et des Bâtiments sont les quatre entités qui forment une base solide pour l'avancée de nos projets.

Répondant à un besoin grandissant de notre population, je tiens à mettre en avant également notre unité d'accueil pour nos jeunes écoliers qui a retrouvé une nouvelle structure d'encadrement ayant fait ses preuves durant l'année 2024. Nous persévérons dans notre volonté à former et à encadrer des apprentis et stagiaires qui, dans la majorité des cas, poursuivent leur année de stage par un apprentissage dans notre structure communale.

En résumé, n'oublions pas que mes collègues et moi-même, ce n'est pas pour rabaisser notre contribution – loin de là, ne sommes que des élus, quelque-part de passage dans l'histoire des affaires communales. La pérennité d'une entreprise et je suis convaincu que c'est le cas d'une commune, repose sur les compétences et les connaissances de nos employés.

Tout ceci m'amène à remercier très chaleureusement tous les collaborateurs qui occupent ces postes et sans lesquels le bon fonctionnement de notre commune ne pourrait pas être assuré.



Photo de Michel Perret

Composition de la Municipalité et répartition des dicastères

Michel Peytregnet Syndic
Administration générale Finances, assurances Personnel Cultes Urbanisme et aménagement du territoire

Claude Bosson Vice-Syndic Services industriels	Claudine Vanat Gachet Municipale Formation, parascolaire	Laurent Bachelard Municipal Sécurité publique	Christophe Challande Municipal Travaux
Réseaux eau et épuration Electricité et télécommunication SDIS Domaines et forêts Mobilité douce	Ecoles Accueil parascolaire Aînés Cimetière Communication, journal communal	Police Protection civile Développement régional Communication, site internet Sports Transports publics Social	Police des constructions Routes et chemins Bâtiments communaux Voirie et espaces vert

Bourse

Factures, paiements, rappels, poursuites, font, entre autres, partie des activités hebdomadaires de M. Joseph Delort, boursier communal et de Mme Marilou Cabiale, sa comptable. La très bonne gestion de ces différents travaux permet un bon fonctionnement de ce secteur de l'administration de notre commune.

Nos remerciements leur sont adressés pour les nombreuses tâches accomplies, visibles et parfois moins visibles.



Visite préfectorale

En 2024, c'est M. le Préfet Olivier Fargeon qui a effectué la visite annuelle. Un certain nombre de registres et de documents communaux ont été passés en revue et le constat démontre leur bonne tenue. Après le côté plus technique, le moment des questions et des échanges a, à nouveau, été fortement apprécié. Nous tenons ici à souligner la qualité des relations entretenues à ce jour avec l'institution préfectorale.

Personnel communal

Le personnel communal est stable et il poursuit ses activités de manière efficiente et bienveillante.

Afin de seconder notre collaborateur des services extérieurs, M. Nicolas Romanens continue à effectuer des mandats ponctuels sur appel.

Greffe municipal	Mme Laurence Bodenmann	90 %
Contrôle des habitants	Mme Anna Törner Blanchoud (Préposée)	50 %
Bourse	M. Joseph Delort & Mme Marilou Cabiale (Fiduciaire Heller SA)	½ jour semaine & mandats spéciaux
Voirie, Espaces verts et conciergerie	M. Nenad Paunovic M. Nicolas Romanens	100 % Mandat
Conciergerie Ecole et Administration communale	CTA Services SA	Mandat
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "Le P'tit Casse-Croûte"	Mme Virginie Carbone (Directrice)	62 %
	Mme Sophie Peytregnet (Éducatrice)	77 %
	Mme Sabin Winz (Auxiliaire)	62 %
	Mlle Fanny Huguenin (ASE)	20 %
	Mme Karin Rabe Karrer (Auxiliaire)	A l'heure
	M. Florian Paul (apprenti)	
	M. Andrea Piccand (apprenti)	
Mlle Hélène Da Freitas (apprentie)		
Gestion des archives	Pro Archives Conseils	Mandat

Les repas de l'UAPE sont préparés et livrés par Cuisinier Events à Bassins et nous donnent entière satisfaction.

Préavis municipaux

En 2024, 9 préavis ont été déposés auprès du Bureau du conseil communal.

No 1	Gestion et comptes 2023
No 2	Règlement de police
No 3	Arrêté d'imposition 2025
No 4	SRGZA

No 5	APEC, modification de l'art. 21 des statuts
No 6	Règlement sur la taxe de séjour et la taxe de résidence secondaire
No 7	Plan d'Affectation communal (PACom)
No 8	Budget 2025
No 9	SDIS, modification de statuts

Habitants



Au 31 décembre 2024, 1150 habitants sont recensés à Duillier, dont 228 mineurs et 255 étrangers de 34 nationalités. On peut également inventorier 65 permis d'établissement B, 158 permis C et 18 fonctionnaires internationaux. Par ailleurs, 104 frontaliers travaillent sur notre territoire.

A noter encore que notre commune compte 64 propriétaires de chiens.

Archives

La mémoire de notre patrimoine est scrupuleusement inventoriée et suivie dans la procédure d'archivage qui, aujourd'hui, est parfaitement à jour. Toutes les pièces d'archives sont dans une nomenclature informatisée et stockées dans leur version papier dans notre local d'archives.



Urbanisme

Comme mentionné en préambule, le PACom est maintenant en mains de l'Etat.

Nous tenons à remercier notre bureau d'urbanisme, la commission d'urbanisme du Conseil communal et notre avocat conseil pour leur collaboration et leurs précieux avis dans ce dossier.

UCV

L'Union des Communes Vaudoises aura œuvré tout au long de cette année 2024 pour continuer à offrir ses conseils aux communes vaudoises et défendre leurs intérêts. Elle s'applique à resserrer les liens avec les communes et renforce son rôle de partenaire privilégié pour les 278 communes sur 300 que compte le canton. Pour celles et ceux qui s'intéressent à plus de détails sur les activités de l'UCV, nous vous transmettons le lien du site internet : www.ucv.ch



Photo de Michel Perret

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2024 affiche un excédent de recettes de CHF 357'385.81, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 392'366.--.

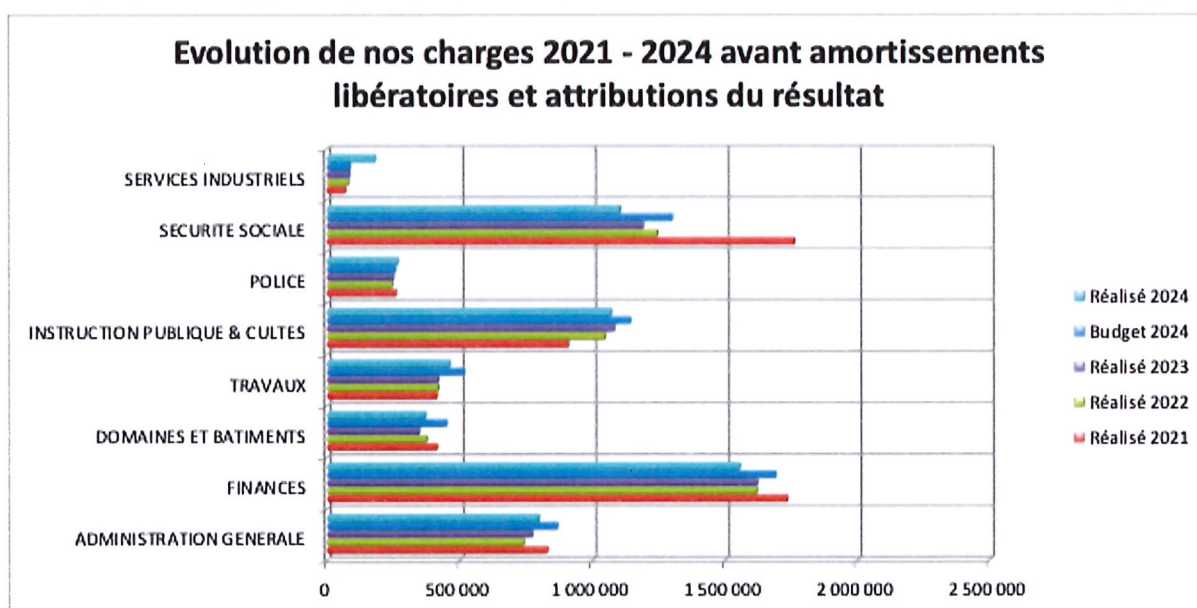
Conformément à ce que nous mentionnions dans le préavis sur le budget 2024, il s'agit, comme espéré, d'un résultat significativement meilleur que prévu grâce au remboursement sur les acomptes de la péréquation ainsi que les autres éléments mentionnés dans le préavis N°01/2025. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur les écarts qui ont permis de réaliser ce résultat dans les différentes rubriques comptables concernées.

Comme mentionné à plusieurs reprises, nous sommes ravis de constater que l'économie suisse a démontré une fois de plus sa grande résilience. Cependant, la volatilité persistante des marchés boursiers a non pas seulement affecté nos résultats pour l'année 2023, mais aussi ceux de 2024. La situation géopolitique ne s'est pas améliorée du tout et a fait naître des craintes marquées à la suite des élections à la présidence US.

En résumé et malgré les incertitudes importantes dans le monde actuellement, notre commune se porte bien et dispose de réserves financières solides permettant de faire face à des imprévus pouvant amener des complications dans la gestion des affaires communales à l'avenir.

Analyse des principaux écarts (chiffres arrondis)

CHARGES



ADMINISTRATION GENERALE

Administration

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

110.304.0 « Caisse de pension » : Le dépassement est dû à une erreur dans une formule Excel. Elle sera présente également pour les comptes 2025, mais sera en revanche corrigée pour le budget 2026.

110.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Ce compte, en dessous du budget et légèrement en dessous du dépensé 2023, contient entre autres, les frais engendrés pour le PACom dont le bureau d'urbanisme et le géomètre pour CHF 17'862.—ainsi que les frais d'avocats pour CHF 15'675.-- liés aux procédures juridiques dans lesquelles la commune était impliquée, notamment les oppositions formulées contre le projet de constructions sur la parcelle 26 et la révision du PACom.

110.351.0 « Participation à charges cantonales » : Décompte définitif inférieur au budget annoncé pour le trafic régional.

110.352.0 « Part. à charges d'associations de communes » : Il s'agit des frais engendrés pour l'étude des dossiers de constructions refacturés sur le compte 110.431.0. La différence nette entre ces deux comptes s'explique par le fait que cette refacturation peut s'échelonner sur 2 ans.

110.365.0 « Aides, dons et participations » : Dépassement dû au financement de :

- 1) Maisons des vins à Mont-sur-Rolle pour laquelle nous avons financé l'achat de chaises et d'une table aux enseignes de Duillier.
- 2) Nous avons décidé d'associer « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers » aux sociétés villageoises bénéficiant d'un soutien annuel de mille francs.
- 3) Une contribution à Jeunesse & Camp (scout) qui a accueilli plusieurs de nos jeunes du village.
- 4) Soutien aux Fenêtres de l'Avent organisées à Duillier par une équipe villageoise.

110.436.0 « Remboursement de frais » : Ce compte contient le remboursement des vacances de Claude Bosson pour la SIAEP, le remboursement des heures effectuées par notre employé communal à la déchetterie et le remboursement pour les commandements de payer gérés par la bourse de Chésérèx.

FINANCES

Service Financier

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

220.352.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » et 220.452.0 « Fond de péréquation, retour »: Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation 2024 (ne contient pas les dépenses thématiques) qui indique que nous recevrons en retour env. CHF 50'000.-- lors du décompte définitif. Nous en avons donc profité pour comptabiliser ce retour dans les comptes 2024.

220.352.3 « Participation projets – DISREN », 220.380.1 « Attribution aux Réserves DISREN » et 220.480.9 « Prélèvement de la réserve DISREN »: Le Conseil Régional a instauré une méthode de facturation des acomptes / décomptes pour notre contribution aux projets sur plusieurs années, rendant imprévisible ce qui est à mettre au budget ainsi que ce à quoi s'attendre en matière de factures à payer.

220.425.0 « Revenus, prêts ou part du patrimoine adm »: Suite à l'échec du projet de géothermie à Vinzel, la SEIC a décidé de ne plus verser de dividende depuis 2023. Nous nous réjouissons donc du dividende de la Romande Energie (8 KCHF) et des revenus de nos placements auprès de la Caisse d'épargne de Nyon (KCHF 7,7).

220.452.1 « Compensation perte RIE III »: Compensation proportionnelle de la perte de revenus « Impôts sur personne morale » suite à l'introduction de la RIE III.

Amortissements

Amortissements obligatoires :

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9123.06	Parcelle 26 - Duillier	1 447 000,00	1 326 250,00	120 750,00
9141.11	Station pompage Avouillons	531 926,56	510 867,56	21 059,00
9141.17	Recaptage bras ouest sources des Tattes	784 492,00	750 878,00	33 614,00
9141.18	Recaptage Sources des Tattes	927 733,45	891 813,45	35 920,00
9141.32	Conduite principal Condamine	600 691,05	568 991,05	31 700,00
9141.39	Déchetterie intercommunale	230 318,90	215 368,90	14 950,00
9141.42	Carrefour Epicerie	352 253,89	331 253,89	21 000,00
9141.45	ESP Plaisance	282 915,44	266 938,44	15 977,00
9141.46	ESP Valire	286 641,85	274 258,85	12 383,00
9143.15	Ancienne Poste	469 512,80	426 835,60	42 677,20
9143.16	Réfection façade Complexe communal	217 258,75	205 091,75	12 167,00
9143.21	Bâtiment complexe communal	716 504,12	686 237,12	30 267,00
9143.23	Préavis 15/21 Trsf du site scolaire	116 407,95	109 876,95	6 531,00
	Total des amortissements obligatoires			398 995,20

Comparé au Budget 2024, il manque l'amortissement sur le compte 9141.44 « ESP Panlièvre », soit CHF 14'200.-- qui a été amorti à 0 en 2023.

Tableau des amortissements libératoires

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9143.16	Réfection façade Complexe communal	205 091,75	0,00	205 091,75
9143.23	Préavis 15/21 Trsf du site scolaire	109 876,95	0,00	109 876,95
	Total des amortissements libératoires			314 968,70
	Total des amortissements			713 963,90

Nous utilisons le surplus du résultat comptable 2024 pour augmenter notre réserve générale en lui attribuant le montant de CHF 42'417.11 (Compte 9282.01 au Bilan).

DOMAINE ET BATIMENTS

Centre communal

350.314.0 « Entretien courant » : Des imprévus ont nécessité des réfections dans l'un des appartements ainsi que des réparations et une mise en conformité « OIBT » dans le centre communal.

350.315.0 « Mobilier et équipement » : KCHF 33 prévu pour l'aménagement de l'espace de rangement au fond de la salle communale qui n'a pas pu être effectué.

Collège et pavillon scolaire

351.314.0 « Entretien courant » : Le remplacement de l'éclairage par du LED a finalement coûté moins cher que prévu lors de l'élaboration du budget, notamment suite à des demandes d'offres complémentaires.

351.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Honoraires prévus au préavis N°03/2021 « Transformation et extension du site scolaire de Duillier ». Nous signalons d'ailleurs que ce préavis présente un solde à disposition à fin 2024 de CHF 32'072.90.

Edgaronette

353.314.0 « Entretien » : Nous avons dû effectuer des réparations imprévues (chauffage).

TRAVAUX

Routes

430.312.0 « Achats d'électricité »

Le projet pour le remplacement de l'éclairage public est encore en cours d'étude d'où la non-utilisation du budget prévu.

Ordures Ménagères

La rubrique 450 se clôture avec un excédent de recettes de CHF 839.39 alors que nous anticipions un résultat négatif de l'ordre de CHF 2'300.--.

Le solde de notre compte de régulation (compte 9280.06 au bilan) a augmenté en conséquence et se trouve donc au crédit avec un montant de CHF 28'234.42. Les rabais accordés pour 2025, ne devraient pas nous permettre d'accorder des rabais pour 2026.

Cours d'eau et digues

Factures payées pour la renaturation du ruisseau de Calèves (Préavis N°01/19) et l'étude de la renaturation de la Promenthouse ainsi que les subventions relatives à ces projets.

POLICE

610.318.9 « Frais divers de surveillance » : Conformément à la volonté du Collège, exprimée lors de l'établissement du budget 2025, nous avons transféré les charges relatives à la surveillance du SIR sur ce compte.

SECURITE SOCIALE

Prévoyance sociale cantonale

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

720.351.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » : Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation, qui indique une diminution substantielle de notre contribution à cette dépense de l'Etat. En effet, la facture sociale 2024 est d'env. KCHF 192 en dessous de ce que l'Etat avait demandé au budget.

720.366.0 « Aides individuelles » : Conformément à la volonté du Collège, exprimée lors de l'établissement du budget 2025, nous avons transféré les charges relatives aux événements organisés pour les Aînés sur le compte 720.366.3.

720.465.9 « Autres participations et subventions diverses de tiers » : Remboursement du RAT suite à l'obtention de la déclaration d'impôts définitive des parents. Les communes paient des

acomptes selon les chiffres provisoires indiqués par les parents. Parfois il y a donc des bonnes surprises pour les communes, mais c'est plutôt rare.

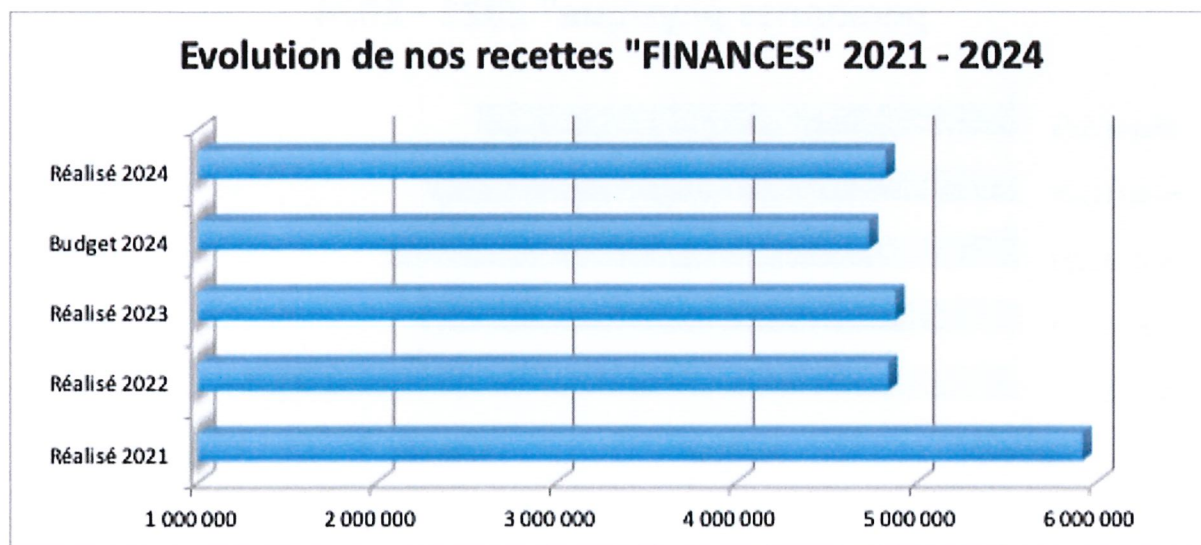
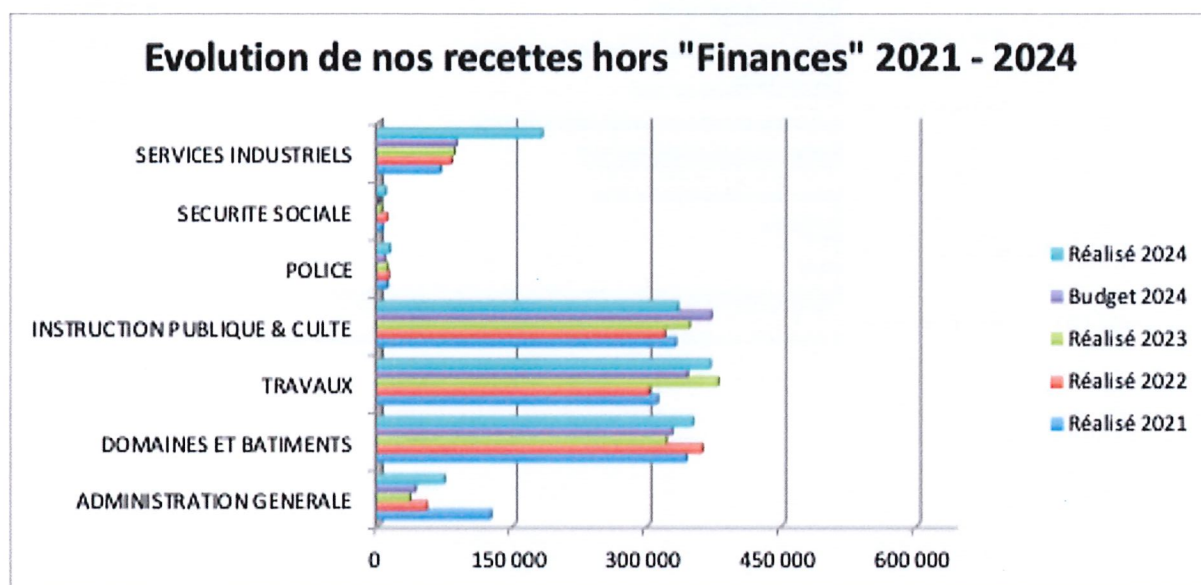
SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

810.314.0 « Entretien du réseau » : La chance nous a souri, il n'y a pas eu de travaux d'entretien conséquents sur notre réseau d'eau sous pression. Peut-être que ce n'est pas que de la chance, mais le fruit de nos investissements consentis ces dernières années.

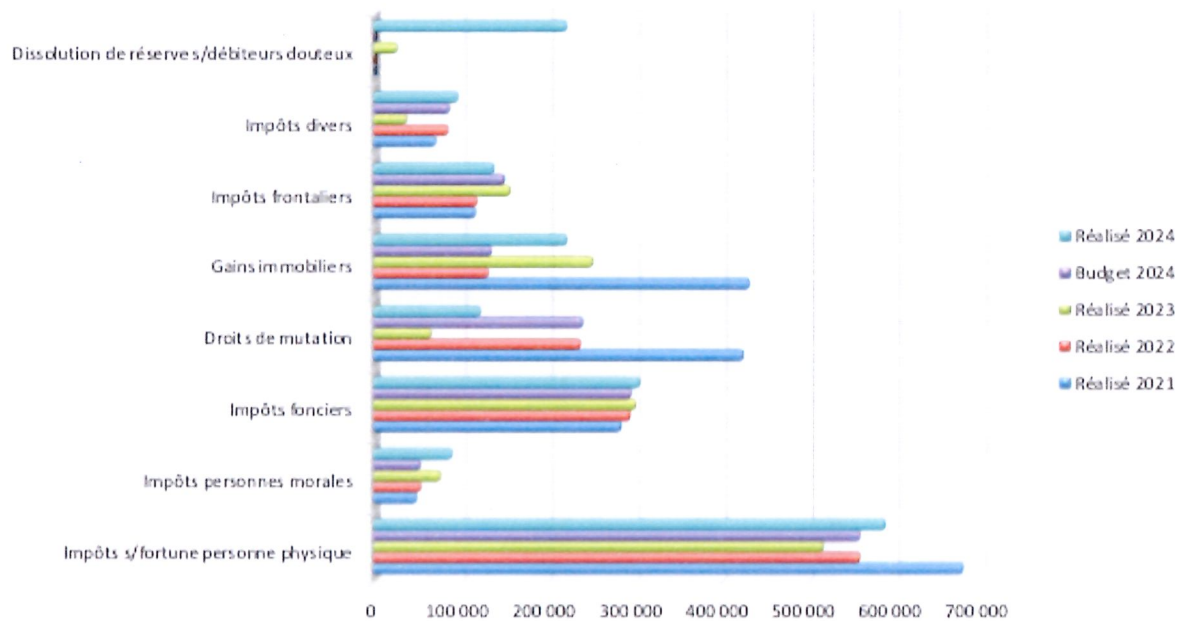
REVENUS



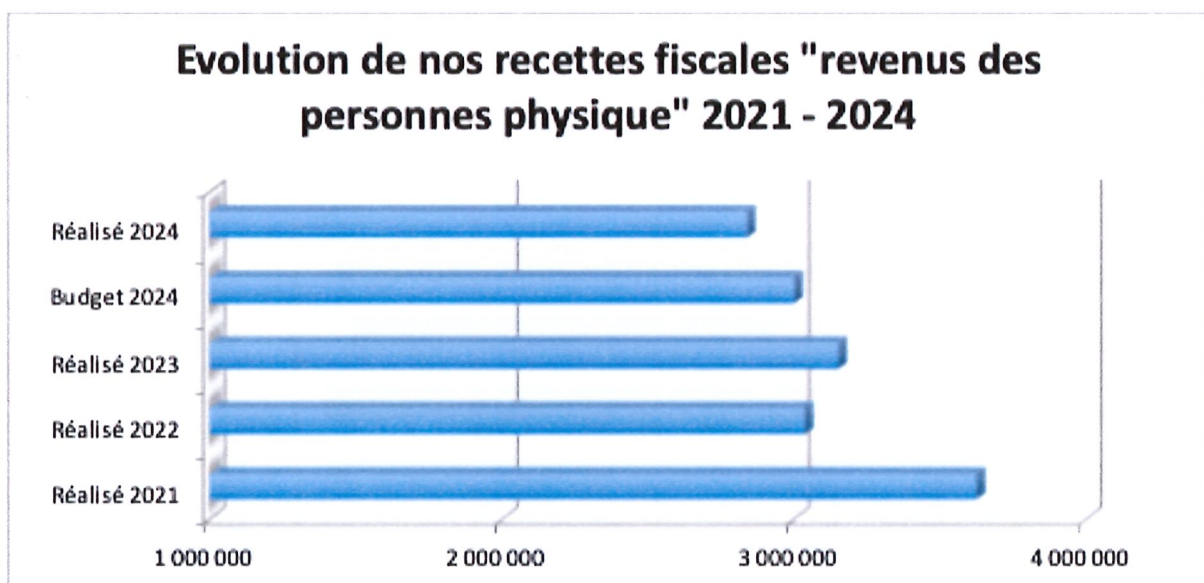
FINANCES

Impôts

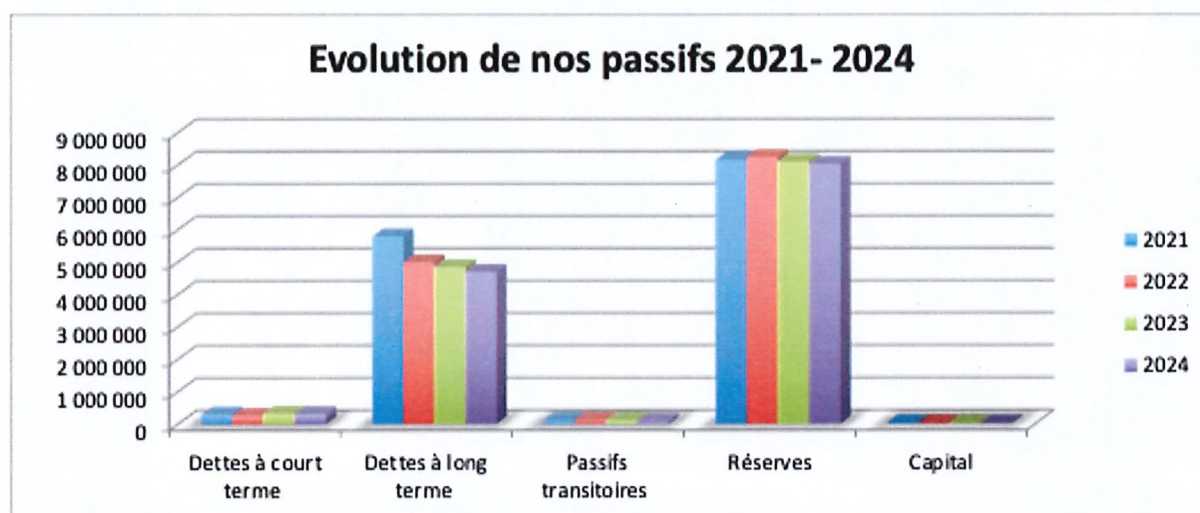
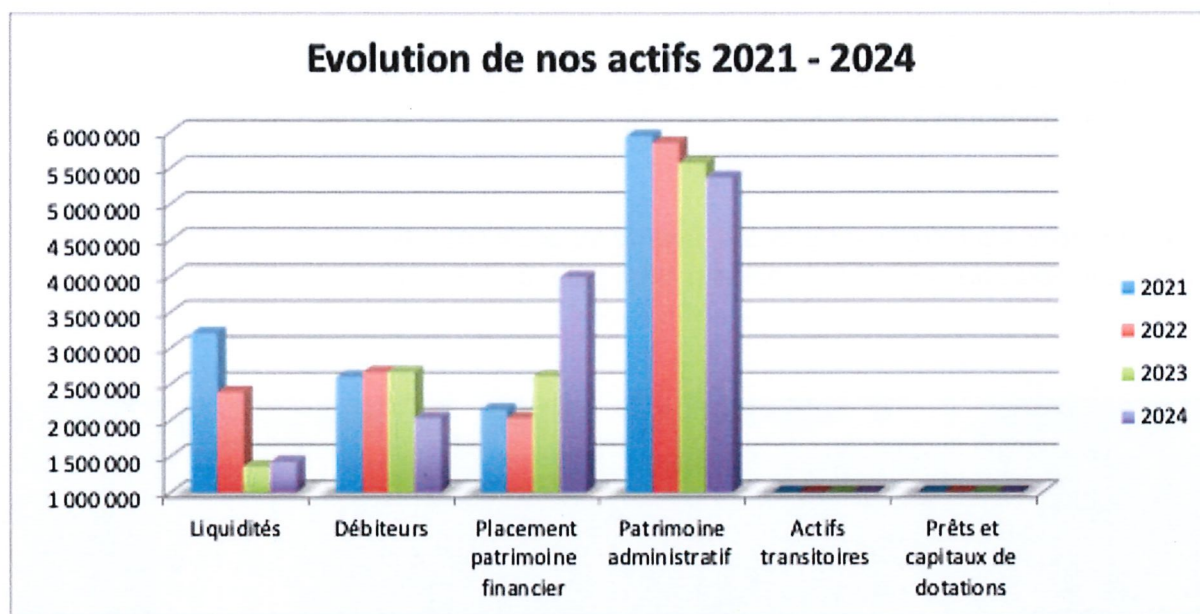
Evolution détaillée de nos recettes fiscales hors revenus personnes physique 2021- 2024



Evolution de nos recettes fiscales "revenus des personnes physique" 2021 - 2024



2. COMPTES DU BILAN



Nos liquidités (rubrique 910 au bilan) s'élèvent à CHF 1'420'863.19, auxquelles il faut ajouter le retour de la péréquation (env. KCHF 245) qui se trouve sur le compte 9139.00 « Actifs transitoires » et nos placements à la CEN de KCHF 2'200 se trouvant sur le compte 9120.04 et 9120.05. A la fin 2024, elles ont donc augmenté d'env. KCHF 1'823. Nous sommes en conséquence bien préparés pour les dépenses relatives au Skatepark et la construction de la nouvelle école qui nécessitera tout de même des emprunts supplémentaires (il reste KCHF 2'200 par rapport au préavis N°03/2022). Du côté des débiteurs, nous relevons que les impôts à encaisser (compte au bilan : 9112.00) diminuent fortement, indiquant que passablement de litiges fiscaux ont été réglés en 2024. Cette diminution se traduit également par une diminution de la réserve sur débiteurs douteux s/impôts (compte 9282.05) au bilan de plus de 50 %. Or, nos revenus sur les Personnes physiques (revenu et fortune) sont malgré cela en diminution comparés aux comptes 2023. C'est un signe d'inquiétude pour nos revenus fiscaux récurrents pour les années à venir.

Du côté des passifs, notre dette à long terme diminue de KCHF 150 et les fonds de réserve diminuent d'env. KCHF 25.

La marge d'autofinancement réalisée en 2024 était de CHF 688'759.62, alors que le budget prévoyait cette marge à CHF 9'582.--.

Nous remercions la Fiduciaire Heller S.A. pour la tenue de notre bourse et de notre comptabilité ainsi que la fiduciaire A&A Fidus Nyon SA à Nyon pour la révision de nos comptes.



Photo de Michel Perret

Police des constructions

Après les cinq années bloquées par le Plan de zone réservée, ce dernier ayant été levé en fin d'année passée, notre autorité s'est vu déposer de nouvelles demandes d'autorisations pour des objets d'une certaine importance.

Parallèlement, les demandes concernant des installations de pompes à chaleur, de pose de panneaux solaires, de construction de piscines ainsi que des dossiers concernant de petites transformations ou des rénovations énergétiques sont restées d'actualité.

Finalement, ce sont 10 permis d'habiter et 13 permis de construire pour une valeur de plus de CHF 23 millions (8,2 mio. en 2023) qui ont été délivrés, sous le contrôle de notre Service Technique Intercommunal.

A côté de ceux-ci, de nombreuses demandes d'autorisations municipales ont également été soumises auprès de notre service pour des menus travaux restant dans nos compétences.

Cette année encore, nous remercions l'équipe du Service Technique Intercommunal pour son aide et ses conseils dans l'analyse des dossiers qui nous sont soumis.

Bâtiments communaux

Centre communal

L'entretien régulier de notre centre communal par notre collaborateur ainsi que quelques petites interventions techniques lorsque nécessaires par des artisans locaux, permettent de maintenir nos locaux en bon état.

Un rapport OIBT ayant soulevé quelques lacunes dans les installations électriques, les travaux nécessaires à la remise en conformité ont été réalisés.

La location hebdomadaire de nos locaux reste régulière en dehors de son intensive utilisation par l'UAPE, avec un grand nombre d'enfants inscrits.

Eglise



Photo de Michel Perret

Un rapport OIBT ayant soulevé quelques lacunes dans les installations électriques, les travaux nécessaires à leur remise en conformité ont été réalisés.

L'entretien courant a été effectué tout au long de l'année par notre employé communal.

Ecole

Notre bâtiment scolaire n'a pas nécessité d'intervention particulière. Cependant, nous pouvons relever que des travaux électriques ont été entrepris, afin de changer l'ensemble des luminaires par des sources LED et pour la mise en conformité de certains éléments par suite d'un rapport OIBT qui avait relevé quelques imperfections dans ces installations.

Tout au long de l'année, notre collaborateur Nenad s'est chargé de réaliser les travaux d'entretien courants.

Les classes des pavillons scolaires voisins, voués à être démolis dans le cadre du projet de nouvelle école, n'ont, cette année encore, pas été utilisés. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'attentions particulières.

Parcs et jardins

Hormis les travaux d'entretien habituels et courants, effectués par notre employé, quelques fois aidé par notre auxiliaire lors de gros travaux, il n'y a pas eu d'intervention particulière.

Routes et chemins

Les démarches pour la mise en place de la zone 30 km/h dans le village ont pu être effectuées dans le courant de l'exercice. Ainsi, l'accord des services cantonaux obtenu en fin d'année, nous permettra sa réalisation en début d'année prochaine.

Des travaux de réparation de nos chaussées ont été effectués ponctuellement, tout au long de l'année, la plupart du temps par notre collaborateur ou suivant leur importance, par des entreprises spécialisées.

Ordures ménagères, déchets et Déchetterie InterCommunale (DIC)

Le volume des ordures ménagères récolté cette année aux portes à portes, a augmenté encore de quelques tonnes.

De 107.08 tonnes en 2021, 95.83 tonnes en 2022 et 97.78 en 2023, il est passé cette année à 103.96 tonnes soit, une augmentation de 6.18 to.

Quant au volume des ordures ménagères déposées à la déchetterie intercommunale, il est resté relativement stable, passant à 7.79 tonnes cette année contre 7.10 tonnes l'année précédente.

A noter que notre démographie a retrouvé le niveau de l'année 2021 avec une population inscrite au 31.12.2024 de 1'150 habitants soit, 29 citoyens de plus que l'année précédente.

Comme le démontre le tableau des chiffres annuels des déchets récoltés ci-après, le volume théorique par habitant est cette année légèrement supérieur à celui de l'année passée, passant de 406,19 kg à 409,93 kg.

Restant ainsi relativement stable, ce chiffre est cette année encore, largement en dessous de la moyenne cantonale qui est de 420.90 kg/habitant.

Comme chaque année, ces données sont à prendre avec précaution. Toutes statistiques ayant ses limites notamment dues au fait que les parts imputées aux deux communes sont estimées en fonction du nombre d'habitant respectif et qu'il faut tenir compte des différences structurelles propres à la configuration des modes de consommation et de vie des deux villages. Néanmoins les écarts importants qui sont relevés ne laissent pas de doute quant à la bonne gestion de nos déchets grâce notamment à notre déchetterie intercommunale qui répond pleinement aux besoins de notre population et leur permet de trier leurs déchets comme il se doit.

Ce succès engendre des convoitises et les contrôles d'accès effectués aléatoirement tout au



long de l'année démontrent à chaque fois que notre installation attire toujours plus de personnes étrangères aux deux communes.

La ressourcerie mise en place en 2022 connaît continûment un franc succès. Fonctionnant avec des bénévoles de Prangins, le groupe est en recherche permanente de

nouveaux bénévoles prêts à s'investir et se réjouit de pouvoir accueillir un jour, des citoyens de notre village.

Après les importants travaux réalisés en 2023 sur les rails de guidage des containers, c'est l'installation de caméras thermiques qui a été entreprise cette année. Ces dernières couvrent les points sensibles dans lesquels des départs de feux pourraient survenir, notamment à cause des batteries au lithium qui sont déposées dans des récipients non adéquats. Ces caméras sont reliées à une centrale d'alarme capable de relayer l'alerte au service du feu, 24/24, 7/7.

Monsieur François Annen, responsable du site depuis l'ouverture reste fidèle à son poste et effectue toujours un excellent travail tout en étant pleinement à disposition des usagers.

Nous le remercions sincèrement tout comme ses remplaçants par ailleurs.

Pour rappel, le Codir de la DIC se réunit deux fois par année sous une présidence alternée et, nous pouvons une fois de plus, relever la parfaite collaboration entre nos deux communes, notamment nos collègues Municipaux sans oublier leurs chefs de service que nous remercions également.

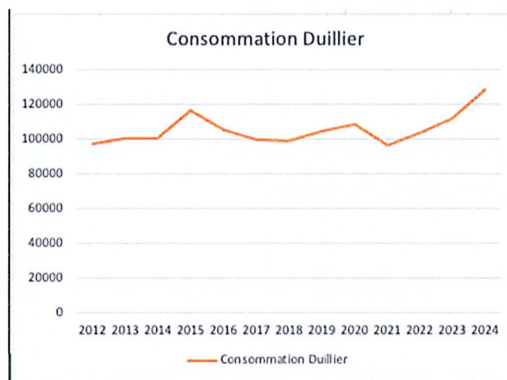
Kg/habitant	Moy. Cant. 2024	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
OM (PàP + DIC)	130.66	118.58	104.88	103.15	114.73	114.46	98.41	109.34	105.43
Déchets communaux	7.93	3.3	4.78	4.49	4.28	3.72	3.43	4.34	3.68
Verre	36.92	31.7	32.09	35.02	39.08	38.67	36.24	35.12	22
Encombrants	25.43	23.05	24.48	22.54	24.05	26.06	24.86	22.96	25.12
Papier	56.56	51.8	30.33	34.77	36.66	39.81	46.17	50.95	
Carton	avec papier	avec papier	25.69	23.37	27.2	27.02	22.15	22.86	19.26
Compostables	92.62	89.6	83.74	69.46	85.52	79.3	79.71	72.28	73.85
Méthanisables	n.r.		5.41	6.2	7.15	6.92	7.38	6.08	5.94
Déchets Spéciaux	1.33	1.6	1.57	5.67	auparavant pas renseigné				
Déchets inertes	16.15	23.1	26.46	21.3	21.97	24.79	22.27	21.03	22.65
PET	1.97	2.4	2.82	2.95	2.82	3.12	3	3.29	3.17
Métaux	11.82	12.3	13.35	12.08	12.86	12.56	13.31	11.76	12.5
Bois	24.64	26.8	26.69	26.88	26.47	30.69	28.55	27.08	27.32
Plastiques	3.02	10.9	11.07	11.85	11.85	12.95	11.66	11.23	10.74
Amiante	n.r.		0	0	0	0	0.004	0.12	0.52
Appareils électriques	4.77	6.8	4.55	6.37	6.98	7.95	17.33	7.82	8.46
Huiles	0.52	0.3	0.39	0.53	0.71	0.5	0.32	0.4	0.41
Cuivre	n.r.		0.037	0.089	0.02	0.03	0.07	0.12	0.06
Textiles	6.05	6.7	6.91	5.4	5.49	6.63	5.8	5.54	7.56
Laiton	n.r.		0.044	0	0	0.05	0.033	0.03	0.02
Capsules à café	0.51	1	0.68	0.7	auparavant pas renseigné				
Polystyrène	n.r.		0.22	0.15	auparavant pas récolté				
Total des déchets récoltés kg/hab.	420.900	409.930	406.191	392.969	427.840	435.230	420.697	412.350	348.690
Nombre d'habitants	885749	1143	1114	1121	1143	1133	1084	1086	1079

Dès 2017 à la DIC, part de la commune de Duillier 1/5ème

n.r. = non renseigné

Service des eaux

Sur 2024, nous n'avons pas eu de grande surprise sur le réseau d'eau sous pression communal, seules quelques fuites chez des privés ont mobilisé nos services. Ces dernières ont été rapidement réparées. La consommation d'eau pour l'ensemble de la commune, y compris les fontaines, avoisine les 129'000m³, soit une augmentation significative d'environ 25% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Nous avons dû également changer quelques compteurs qui donnaient des signes de vieillesse chez des abonnés.



Afin de sensibiliser nos citoyens à cette ressource précieuse qu'est l'eau, une campagne a été menée par la SAPAN sur l'ensemble de son périmètre. Pour plus d'information www.sapan.ch. Celle-ci sera reconduite sur 2025, à suivre...



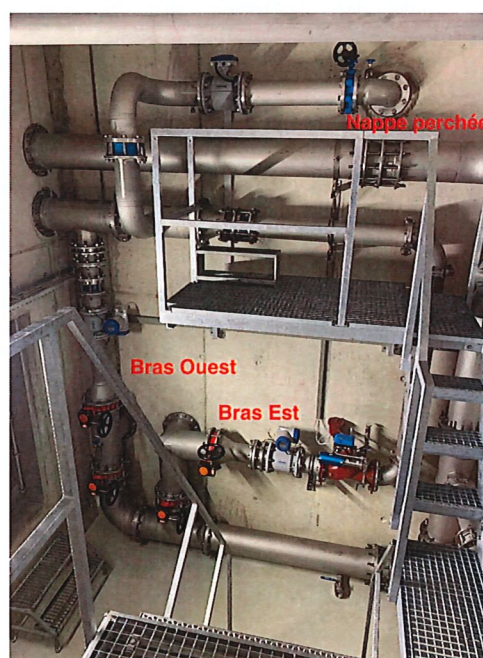
SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier)

L'autorisation de l'OFCO à fin 2023 de procéder à l'assemblage de nos sources nous a permis d'exploiter au mieux le potentiel de ces dernières.

Pour ce faire, nous avons finalisé la connectique de la nappe perchée et mis en service l'ensemble de nos sources.

Les analyses de l'eau distribuée dans le réseau démontrent que cette dernière est d'excellente qualité, parfaitement dans les normes et ne nécessite aucun traitement.

De plus, notre surplus d'eau, qui avant partait directement au lac, est bien valorisé puisque nous avons alimenté les SI de Nyon avec des débits allant jusqu'à 1500lt/min. Ces derniers ont pris 300'000m³ sur les 500'000m³ distribués en 2024.





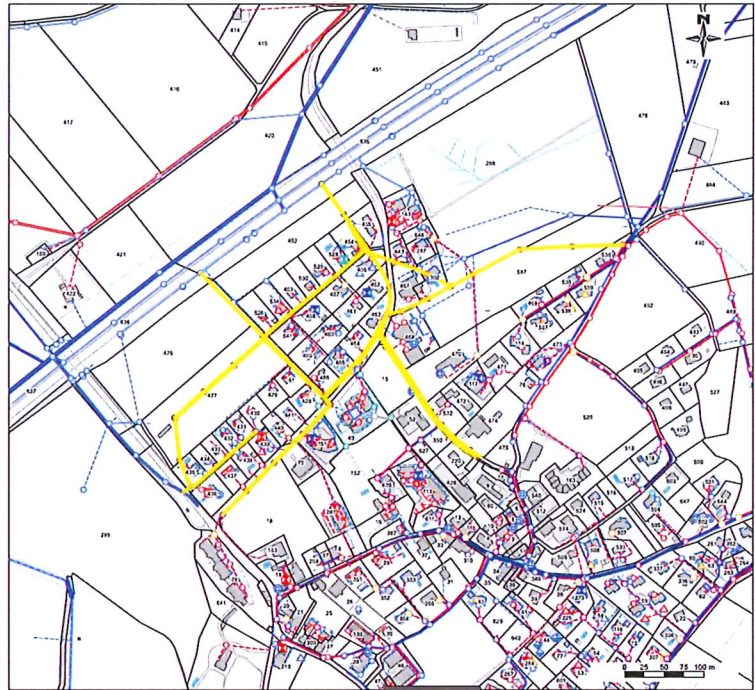
Assainissements- Epurations / eaux claires

Le déluge du 9 juin 2024 a fait d'importants dégâts, principalement dans les contrebas du réseau avec notamment des sous-sols inondés. L'eau est remontée par les eaux usées, chose qui n'est pas normale lorsque nous nous trouvons en séparatif. Les recherches ont mis en évidence des chambres mixtes non adaptées à un tel débit chez des privés. Ces dernières devront être corrigées.

Divers travaux de mise en conformité des séparatifs ont été réalisés dont un qui a condamné la rue de la Rigolette pendant un certain temps. Nous profitons de remercier nos administrés pour leur compréhension.

Suite au passage de caméra sur le secteur nord-est du village, des travaux conséquents de fraisages, de point-liner et de chemisages seront nécessaires et seront à réaliser sur 2025. De ce fait un montant important a été mis et accepté au budget 2025.

Pour mémoire, le curage et passage de caméra sont planifiés par secteurs avec un tournus sur 5 ans. La campagne 2024 a été réalisée sur le secteur nord-ouest du village (cf plan).



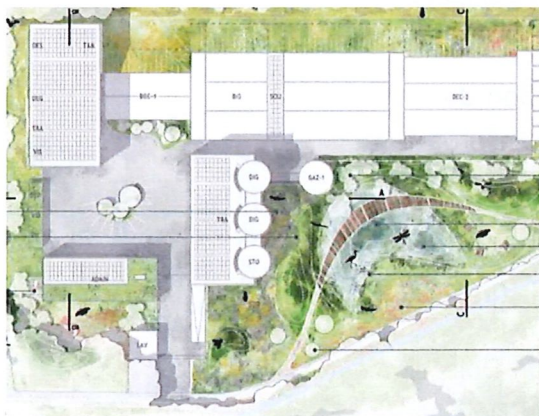
Sur l'ensemble de la commune, le curage des 125 sacs de route a également été réalisé.

Le plan d'affectation ayant été approuvé, le projet de la nouvelle STEP et de ses équipements a été soumis à l'enquête publique à fin juin 2024. Cette dernière a suscité des oppositions qui ont été transmises à la Direction générale de l'environnement (DGE) avec un préavis de la commune de Gland proposant de les lever.

Le dossier est ensuite analysé par les services cantonaux compétents qui délivreront un préavis de synthèse permettant à la DGE de se prononcer sur la levée, ou pas, des oppositions. Le résultat est attendu sur 2025.

A noter que la révision des statuts pour fixer le plafond d'endettement à 100 millions a été acceptée, aussi bien par le Conseil intercommunal que par les 21 communes, à l'unanimité.

Pour mémoire, l'un des objectifs du projet de construction de la nouvelle STEP est d'assurer son intégration dans un environnement agricole et paysager.



Domaine – Forêts

Afin de respecter la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et du paysage, nous avons procédé à un recensement des arbres remarquables sis sur notre

commune. Cet inventaire a été intégré dans la plateforme de l'Etat de Vaud avec pour chaque arbre une fiche d'identification transmise également aux propriétaires respectifs.

Dans le secteur de Calèves, notre garde forestier a procédé à quelques élagages pour sécuriser les lieux. Nous avons également curé le cours d'eau sur toute sa longueur ainsi que les deux mares, amont et médiane, sur notre commune.

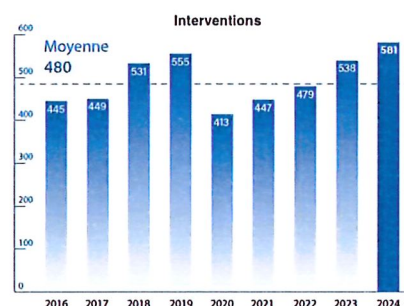


SDIS (Service Défense Incendie et Secours)

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, en avril pour le préavis sur les comptes et en septembre pour trois préavis, le budget 2025, la révision des statuts et le poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent. Ce dernier est devenu nécessaire pour répondre à différents critères, notamment les interventions de jour pour de petits cas (une centaine par année) et la difficulté grandissante qu'ont les patrons à laisser partir leurs employés la journée. Ces préavis ont été acceptés à l'unanimité.

L'année 2024 fut marquée par les 10 ans de la création du SDIS Nyon-Dôle, les 25 ans de la caserne de Nyon et le record des interventions, soit 581 sorties dont une part significative est due aux intempéries du 9 juin. Également un record pour la commune de Duillier avec 15 interventions.

Vous trouverez le rapport de gestion 2024 du SDIS Nyon-Dôle sous <https://sdis-nyon-dole.ch>, rubrique « SDIS Nyon-Dôle, Organes politiques »



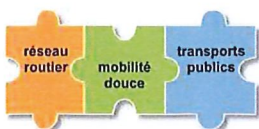
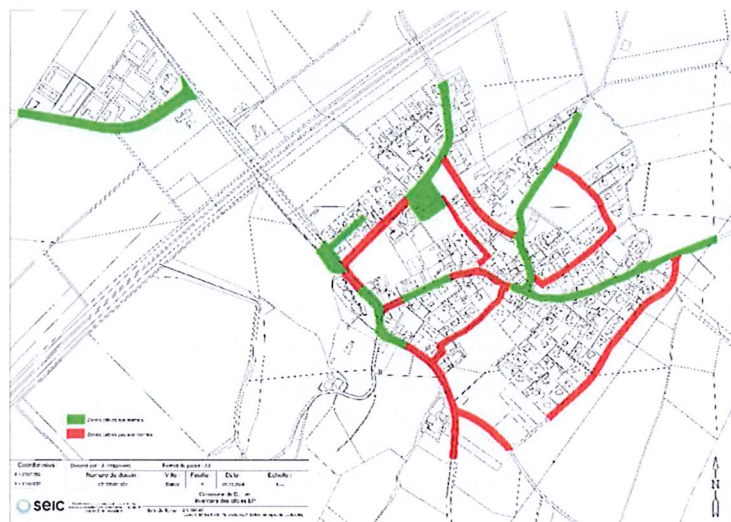


SEIC (Société Electrique Intercommunale de la Côte) – Eclairage public

Concernant l'éclairage public, il y a une volonté au niveau du Conseil d'administration et de la Direction de la SEIC de mieux cadrer les rôles, responsabilités et prestations dans ce domaine avec les communes actionnaires dont Duillier fait partie. Pour cela, trois différents contrats sont proposés, soit un contrat de maintenance, un contrat de fermage ou un contrat de vente avec droit de réméré à terme.

Indépendamment des luminaires eux-mêmes et afin d'y voir plus clair, nous avons procédé à un état des lieux sur la « conformité souterraine » par rapport aux respects des normes actuellement en vigueur (*cf en rouge le non conforme*).

Fort de ces différents éléments, votre Municipalité reviendra devant le Conseil en 2025 avec un préavis ad hoc.



Mobilité « douce »

Une étude est en cours entre Nyon et Genolier pour la création d'aménagements MD (Mobilité Douce). Ce mandat d'étude préliminaire est sous la houlette de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Vu l'implication des 3 communes, Nyon, Duillier et Genolier ainsi que les délais restreints, il a été décidé de prendre les coûts de cette étude sous les compétences municipales respectives, ce qui explique l'augmentation des charges pour le poste 430.318.0.

Cette étude fait partie du projet d'agglomération de 5^{ème} génération du Grand Genève avec des visions jusqu'à 2050.

Ecoles

Site scolaire de Duillier

Depuis la rentrée d'août 2024, les 2 classes de 5 et 6P sont déplacées à Vich, comme le prévoit l'enclassement selon les pôles HarmoS. Le site scolaire 1-4P de Duillier est à nouveau regroupé dans les quatre classes du collège de la rue du Château. Les Portakabins qui étaient installés sur la parcelle 9 de la rue du Vieux-Village, ont été retirés durant l'été et le terrain remis en état.

Effectifs

Les quatre classes mises à disposition dans notre village sont occupées par des élèves âgés de 4 à 8 ans qui forment le pôle HarmoS 1-4P des villages du bas (Duillier – Coinsins – Vich).

Tableau 1 Effectifs des classes de Duillier

	Total	Enfants du village
Classe de Mme Martins (1-2P)	19	10
Classe de Mme Treboux (1-2P)	17	14
Classe de Mme Franklin (3P)	21	12
Classe de M. Fournier (4P)	23	18
<i>Ecole de Duillier</i>		
Total de l'effectif au 31.12.2024	80	54

Tableau 2 Effectif des élèves de Duillier scolarisés hors du village

Ecole de Vich (5-6P)	26
Ecole de Coinsins (7-8P)	24
Ecole de Begnins (9-11S)	32
<i>Etablissement primaire et secondaire de l'Esplanade</i>	
Total des enfants de Duillier scolarisés au 31.12.2024	136

A la fin de l'année 2024, l'agrandissement du site scolaire est en bonne voie, un accord ayant été trouvé entre Equitim et Patrimoine suisse. Les travaux vont démarrer durant le 1^{er} semestre 2025 et la mise à disposition des classes supplémentaires ainsi que des nouveaux locaux pour notre UAPE sont garantis pour la rentrée d'août 2026.

Rapport de l'AISE

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni tous les quinze jours durant l'année écoulée et a déposé 3 préavis au Conseil Intercommunal.

Faits marquants en 2024

L'année 2024 s'est déroulée sans particularité, avec toujours une bonne collaboration avec l'école, plus particulièrement avec son Directeur, Monsieur Strobino. Le paquebot de l'AISE vogue en eaux calmes depuis quelques temps, ce qui est bénéfique pour sa mission première, mettre à disposition les infrastructures nécessaires et garantir une prise en charges adéquates des élèves en dehors des périodes scolaires. On constate dans notre arrondissement scolaire, une diminution de 26 élèves en une année. Cela est certainement dû aux très fréquents changements de domiciles des habitants dans notre région. C'est une vague d'élèves en moins actuellement, vague qui devrait très certainement s'inverser. Cela démontre bien la complexité de notre tâche, car nous devons composer avec des êtres humains et non des tableaux et fichiers Excels, basés sur des statistiques et autres calculs savants.

Quoi qu'il en soit, les constructions sur Begnins primaire et Duillier sont en cours et devraient permettre d'absorber l'arrivée de nouveaux habitants et potentiellement de nouveaux élèves sur ces communes. Ces écoles devraient être opérationnelles pour la rentrée d'août 2026. De même, un crédit d'études est en cours pour l'agrandissement du site scolaire de Le Vaud, arrivé à saturation.

Le changement d'horaires des transports publics, entré en force en décembre 2024, a bouleversé les habitudes de tous les utilisateurs. Cela a engendré beaucoup de discussions et de désaccords avec certains parents d'élèves, concernant le pôle scolaire de Le Vaud, principalement.

Pour rappel, à la rentrée d'août 2024, ce sont 1139 élèves qui sont scolarisés. S'ils ne vont pas à l'école dans leur village de domicile, les élèves sont transportés en minibus pour les plus jeunes, en bus privés ou avec CarPostal pour les plus grands.

- Au primaire (1-8P) 812 élèves répartis dans 7 villages, dont 523 sont déplacés, soit 64,40 % de l'effectif primaire.

- Au secondaire (9-11S) 327 élèves scolarisés à Begnins, dont 264 sont déplacés, soit 80,75 % de l'effectif du secondaire.

Les restaurants scolaires ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ont servi en moyenne par semaine :

<u>Pour les secondaires :</u>	
Begnins (9-11S)	286 repas
 <u>Pour les primaires :</u>	
Bassins (1-4P)	247 repas
Begnins (1-4P)	156 repas
Coinsins (7-8P)	165 repas
Duillier (1-4P)	175 repas
Le Vaud (5-8P)	270 repas
St-George (1-4P)	123 repas
Vich (5-6P)	146 repas
Parascolaire	



UAPE Le P'tit Casse-Croûte

Durant l'année 2024, hormis les apprentis, toute l'équipe de l'UAPE Le P'tit Casse-Croûte a été complètement renouvelée. Elle se compose dorénavant de Mme Virgine Carbone, directrice de la structure depuis le 1^{er} janvier et depuis la rentrée d'août, ce sont Mmes Sophie Peytregnet éducatrice, Fanny Huguenin assistante socio-éducatrice, Sabin Winz et Karine Rabbe-karrer auxiliaires et aide au service qui entourent et prennent soin des quelques 55 élèves qui fréquentent notre UAPE tout au long de l'année. Florian Paul, Andrea Piccand et Hélène Da Freitas, tous trois apprentis complètent l'équipe.

Un grand merci à toute l'équipe en place ainsi qu'aux auxiliaires et autres intervenants qui prennent grand soin de nos enfants.

Aînés

Résidence Plein-Sud S.A.

La Résidence Plein Sud Begnins SA, composée de 28 appartements destinés prioritairement aux retraités de notre région affiche complet au 31 décembre 2024. Elle a fêté ses 10 ans en 2024. Certains locataires sont présents dans les appartements depuis l'inauguration de la Résidence le 1^{er} avril 2014. Il faut croire que les locataires s'y sentent bien...



Malgré des placements en EMS ou des décès, les mutations de locataires durant l'année n'ont laissé qu'une très courte période de logements vacants.

Ces appartements répondent à un réel besoin, mais ne sont pas accessibles à toutes les bourses, ce qui est le principal frein à la signature d'un bail.

Ces logements adaptés permettent de reculer de manière significative le placement en EMS, but recherché tant par les locataires que par leurs proches.

Aînés de la commune

Le 5 juin, nous sommes donc partis avec 50 convives à destination de Martigny, pour une visite de la distillerie Morand, suivie d'un repas-raclette servi par la légende du ski Roland Collombin. L'après-midi le groupe s'en est allé visiter trop rapidement malheureusement le musée Gianadda.

Le repas de Noël a lui aussi rencontré un grand succès, puisque plus de 80 invités ont partagé un repas préparé par le restaurant du village Le Malian, suivi d'un loto durant tout l'après-midi. Ces deux rendez-vous annuels avec nos aînés sont toujours appréciés tant par les participants que par les organisateurs. Ce sont des instants de partages et d'échanges, toujours agrémentés de bons moments et de franches rigolades.



Photo de Claudine Vanat Gachet

Au 31 décembre 2024, la doyenne et le doyen de notre village sont :

Madame **Ruth Emery**, née le 6 juillet 1931
Monsieur **Pierre Annen**, né le 8 février 1930

Police

Gendarmerie

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de notre nouveau règlement général de police qui a été approuvé le 29 octobre 2024 par le Département des institutions, du territoire et du sport du canton de Vaud et qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

La Gendarmerie vaudoise a procédé à six contrôles de vitesse en 2024 et tous à la Route de Trélex, Les Bucleis. Au total 907 véhicules ont été contrôlés pour 63 dénonciations ce qui représente un taux d'infraction de 6,95% alors que le canton de Vaud a un taux d'infraction de 2,63% en 2024.



Photo de Michel Perret

Chaque mois nous pouvons compter sur la présence du poste mobile de la gendarmerie dont les buts principaux sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention.

Police municipale

A la suite de plusieurs cambriolages durant l'année 2024, la Municipalité a confié un mandat de sécurité au SIR, après approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du canton de Vaud, pour effectuer 3 rondes journalières d'environ 20 minutes en début de soirée, au milieu de la nuit et au matin.

Naturalisations

C'est désormais Monsieur Serge Noverraz qui s'occupe des rapports d'enquête lors d'une demande de naturalisation effectuée dans notre commune en remplacement de Monsieur Pierre-Alain Josseron qui est parti à la retraite.

En 2024, il y a eu 9 demandes de naturalisation déposées dans notre commune.

Protection civile

L'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Joël Tobler, a vécu une année 2024 de chantier et de consolidation, confrontée à la baisse des effectifs, aux incertitudes liées à la réforme cantonale et à une instabilité géopolitique. L'effectif du personnel est de 464 astreints pour 3'362 jours de service effectués durant l'année 2024.

Site internet

Le site internet de notre commune est devenu vieillissant et ne correspond plus aux critères d'aujourd'hui. Nous avons donc mandaté la société OFISA Informatique, qui travaille déjà avec notre commune, pour actualiser notre site internet tout en développant un guichet virtuel pour simplifier entre autres les demandes des citoyens.

Développement régional

Région de Nyon est l'acteur principal dans le développement de notre district que ce soit au niveau local, régional ou extrarégional. En 2024, 12 préavis ont été soumis au vote du Conseil intercommunal qui est constitué des représentants des exécutifs et des délibérants des communes membres. Région de Nyon a également décerné en 2024 les prix pour les mérites sportifs, le prix de l'innovation et le prix artistique. L'année 2024 a aussi été marquée par la

refonte du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Mais le fait le plus marquant durant l'année 2024 a été l'approbation à une très large majorité du préavis sur la demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA malgré le dépôt d'un référendum qui n'a finalement pas abouti.

Transports publics

Le 15 décembre 2024, le nouvel horaire CFF est entré en vigueur et son objectif principal est de garantir à la clientèle d'avantage de ponctualité et de stabilité dans les correspondances mais aussi de mieux absorber les différents travaux d'infrastructure qui vont augmenter ces prochaines années. CarPostal, avec l'accord des communes concernées, a décidé de croiser les lignes 820 et 830 en proposant une ligne 820 Nyon-Duillier-Begnins-Burtigny et une ligne 830 Gland-Begnins-Bassins-St-George. L'horaire de la ligne 820 est calé à Nyon en considérant à la fois des temps de correspondances corrects dans les deux directions et un temps de rebroussement des bus suffisants. Maintien d'une cadence à la demi-heure aux heures de pointes élargie en semaine entre Nyon et Duillier, cadence horaire continue jusqu'à 21h puis 1h30 jusqu'à minuit. Le week-end cadence horaire entre Nyon et Duillier. En conclusion, Duillier bénéficie du même nombre de bus en semaine et de 1 à 2 bus de plus le week-end.

Social

Réseau Santé La Côte

Madame La Doctoresse Virginie Spicher a remplacé Madame Elisabeth Débenay en tant que Directrice du Réseau Santé La Côte avec effet au 1^{er} juin 2024.

Réseau d'Accueil des Toblerones

Le Conseil Intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones a accepté l'adhésion de la commune de Bassins avec effet au 1^{er} août 2024.